



Faute avouée, toujours pas réparée

La direction, par la voix du responsable de la Qualité de Vie au Travail, a fini par concéder qu'il y a bien eu dysfonctionnement dans l'enquête qui a abouti au licenciement de notre collègue adjoint au web et la mise en cause de nos collègues du service web lillois, il y a tout juste un an.

Le cabinet, non homologué par le ministère du travail et à qui la LDH a confié l'enquête, n'a pas respecté le contradictoire, n'a pas informé les salariés qu'une enquête était menée à leur rencontre et a mis en danger la santé de nos collègues lillois lors de la restitution de cette enquête, en les accusant brutalement et collectivement de maltraitance sans même les avoir entendus préalablement.

Tout cela est connu maintenant après les investigations de l'Inspection du Travail et d'un autre cabinet, homologué celui-ci et mandaté par le CSE.

Lors de la réunion de CSE de novembre, la direction de France3, reconnaît également qu'il va falloir revoir les procédures de recueil des plaintes et de traitement de celles-ci, afin que les enquêtes respectent les droits de toutes et tous et aboutissent à sanctionner les véritables auteurs de harcèlement et à réhabiliter les victimes.

Direction, Syndicats, tout le monde est désormais d'accord là-dessus après un an d'explications, de clarifications, de contre-enquêtes et aussi d'autres dysfonctionnements constatés ailleurs dans le réseau.

Malgré ces avancées, un an après « *la déflagration* » au sein du collectif de Lille nos collègues du web sont toujours sous le coup d'une accusation de maltraitance et n'ont toujours pas reçu un message officiel de la Direction pour conclure la procédure. C'est pourtant inscrit dans le règlement de la LDH.

Un an après et malgré les dysfonctionnements désormais reconnus qui ont émaillé la procédure, les dégâts sont toujours aussi considérables: deux licenciements pour inaptitude au travail, un licenciement pour faute grave, un CDD qui a mis fin à sa carrière de journaliste et quatre salariés dans l'incapacité de reprendre sereinement une activité sur le Web.

Pour eux, pas de réparations ni de réhabilitations. C'est pourtant ce que prévoient les textes de la LDH. Pour nos collègues, la seule solution est d'engager des procédures judiciaires longues et coûteuses, des moments destructeurs pour leur santé, leur moral, alors que l'Entreprise est responsable de leur situation, comme elle l'a été dans son incapacité à traiter avec discernement la souffrance des collectifs du web de Lille et d'Amiens.

Collectivement pour l'ensemble des salariés des Hauts-de-France, il demeure toujours autant de questions sans réponses :

- Pourquoi les rapports d'investigations ne sont ni transmis aux salariés concernés, ni aux représentants du personnel ? (alors que les tribunaux y sont favorables)
- Pourquoi personne ne semble contrôler le respect du cahier des charges de LDH ?
- Pourquoi aucun mis en cause n'a pu avoir droit au contradictoire en disposant des éléments factuels ?
- Comment les salariés de Hauts-de-France peuvent-ils se sentir en sécurité vis-à-vis d'un dispositif qui dysfonctionne ?
- Quelles réparations envisage-t-elle vis-à-vis des salariés qui ont fait, douloureusement, les frais de ces dysfonctionnements ?
- Comment la Direction pense-t-elle s'y prendre pour éviter de nouveaux « dérapages » ?

Les salariés des Hauts-de-France ont besoin de réponses pour travailler sereinement, sans être à la merci de procédures non sécurisées.

Les victimes de harcèlement ont besoin d'un dispositif LDH irréprochable et exhaustif pour être entendues, reconnues et voir les auteurs de véritables fait de harcèlement sanctionnés de manière proportionnée, comme le veut la Loi.

Leurs représentants demeurent prêts à s'impliquer dans un processus d'amélioration des conditions de travail des collectifs des Hauts-de-France.

Lille, le 2 décembre 2021